Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260709-2026_74-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC

Séance du 09 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 01/07/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NEVO, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 01/07/2026*

Présents : MM. NEVO Laurent – VIDCOQ Marc - NOGUES Loïc – LE COUEDIC Karine - LE VERGE Stéphane — MARTIN Graziella – BOSCHER Pierre - JONES Dominique - GUILLAUME François THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - GAUTHIER Tanguy - LE CLEZIO Armelle -MARTINEZ Lucas

Absente excusée : HUDO Claudie a donné procuration à NEVO Laurent

Secrétaire de séance : VIDCOQ Marc

2026-74

Objet : Convention avec la fondation 30 Millions d'Amis relative à la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.211-27 et suivants, relatifs à la gestion des populations de chats errants ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux sur le territoire communal ;

Considérant que la prolifération des chats errants peut engendrer des nuisances sanitaires, environnementales et de sécurité publique ;

Considérant que la stérilisation associée à l'identification constitue la méthode la plus efficace et la plus respectueuse du bien-être animal pour réguler durablement les populations de chats libres ;

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260709-2026_74-DE

Considérant que la Fondation 30 Millions d'Amis propose aux communes une convention de partenariat permettant de participer financièrement aux opérations de capture, de stérilisation et d'identification des chats errants ;

Considérant que dans le cadre de cette convention, la Fondation prend en charge le financement des actes vétérinaires de stérilisation et d'identification des chats libres dans les limites des plafonds prévus par la convention, tandis que la commune assure l'organisation des campagnes de capture, de transport et de remise en liberté des animaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Laurent NEVO